

#### 14.—Compte d'immobilisations ferroviaires du Gouvernement fédéral au 31 mars 1938—fin.

Compte.	Dépenses, 1937-38.	Total au 31 mars 1938
	\$	\$
<b>Autres item.</b>		
Actions du Trust des titres des Chemins de Fer Nationaux du Canada. ....	269,325,706 <sup>2</sup>	269,325,706
Actions des Chemins de Fer Nationaux du Canada. ....	18,000,000 <sup>2</sup>	18,000,000
Prêts aux réseaux du C.N. pour faire face aux déficits. ....	Cr.	655,527,456 <sup>4</sup>
Prêts au C.N. pour achat de matériel. ....	9,432,997	9,432,997
Avances au Grand Tronc. ....	Cr. 25,607,394	121,740
Wagons du Gouverneur Général. ....	Nil	71,539
Octroi au Canadien Pacifique et valeur du chemin de fer transféré. ....	"	62,791,435
Autres chemins de fer. ....	"	1,369,007
<b>Totaux, autres item. ....</b>	<b>Cr. 394,376,147</b>	<b>361,112,424</b>
<b>Grands totaux. ....</b>	<b>Cr. 397,795,254</b>	<b>788,715,571</b>

<sup>1</sup> Transféré au Conseil des ports nationaux en 1938. <sup>2</sup> Avances employées pour fins de capital, sur des prêts totaux de \$655,527,456. <sup>3</sup> Nouvelles actions détenues par le Gouvernement contrôlant la compagnie, laquelle en retour détient toutes les actions des compagnies subsidiaires. <sup>4</sup> En vertu de la Loi sur la révision du capital, ce passif du C.N., établi à \$269,325,706 et \$18,000,000, a été acquitté et remplacé par des actions sans valeur nominale.

**Consolidation et organisation du réseau Canadien National.**—\*Conformément à une loi de 1917 (7-8 Geo. V, c. 24), le gouvernement a acquis le capital-actions du chemin de fer Canadien Nord, dont le réseau a un parcours de 9,566.5 milles. L'insolvabilité du Grand Tronc Pacifique a conduit à la nomination du ministre des Chemins de Fer comme séquestre, le 9 mars 1919, et en octobre 1920 ce chemin était joint au réseau Canadien National. Le Grand Tronc a été acquis en vertu d'une loi, c. 13 des statuts de la deuxième session de 1919, décrétant que l'indemnité à donner aux actionnaires serait établie par arbitrage. Après la décision des arbitres, les mesures nécessaires furent prises pour unifier les différents chemins de fer exploités et contrôlés par le gouvernement. En octobre 1922, le bureau d'administration du Grand Tronc et celui du Canadien Nord furent remplacés par un seul bureau, celui du Canadien National, qui prit l'administration et l'exploitation de tous les chemins de fer du gouvernement canadien. L'unification du Grand Tronc et du Canadien National a été faite en vertu d'un ordre en conseil du 30 janvier 1923 qui a aussi donné force à la loi constituant la compagnie du chemin de fer Canadien National et concernant les chemins de fer de l'Etat (c. 13, 1919).

**Finances courantes du réseau Canadien National.**†—Dans le tableau 15, l'expression "lignes canadiennes" comprend le réseau du Canadien Nord, celui du Grand Tronc au Canada, du Grand Tronc Pacifique et des chemins de fer de l'Etat. Les "lignes des Etats-Unis" comprennent celles connues comme le réseau de la Nouvelle-Angleterre, le Grand Tronc Occidental, le Duluth, Winnipeg & Pacific et le Central Vermont depuis le 1er février 1930. Le chemin de fer de la baie d'Hudson est retourné sous le contrôle du gouvernement alors qu'il était en voie de construction et les crédits qui lui sont destinés ne sont pas compris dans les chiffres de 1926 et des années subséquentes.

Les recettes brutes, les frais d'exploitation et les revenus nets paraissant dans le tableau 15 ne se rapportent qu'aux chemins de fer à vapeur et aux télégraphes commerciaux, mais les déficits comprennent le réseau entier, et aussi les chiffres du réseau électrique Niagara, St.-Catharines et Toronto Railway (tramway électrique)

\* Pour plus de détails sur l'acquisition du Canadien-Nord, du G.T.R. et du G.T.P.R. par le Dominion, voir Annuaire de 1926, pp. 611-613.

† Pour statistiques détaillées sur l'exploitation et la situation financière du réseau Canadien National au cours de 1937, voir Statistiques des chemins de fer, 1937, et du réseau Canadien National, 1923-37, publiées par le Bureau Fédéral de la Statistique, ainsi que la Rapport annuel du réseau Canadien National.